

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de PLOUDIRY**

Séance du 14 septembre 2026

Envoyé en préfecture le 17/09/2026

Reçu en préfecture le 17/09/2026

Publié le

ID : 029-212901805-20260914-2026_009_055-DE

Délibération n° 2026-009-055

L'an deux mille vingt-six, le **14 septembre à 18h45**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la commune de **PLOUDIRY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme QUENTRIC BOWMAN Morgane, Maire.

Date de convocation : 10 septembre 2026

Présent(e)s : QUENTRIC BOWMAN Morgane, CAM Jean-Yves, VIGNAUD Jennifer, MERDY Gildas, NEGER Emmanuelle, AILLET Jérôme, SAGER-KLUGHERTZ Armelle, CHEMINOT Patricia, LE CORRE Brivael, MORRY Silvia, PRONOST Axel, CUEFF Rémy

Absent(e)s excusé(e)s : OMER Elodie (pouvoir donné à Emmanuelle NEGER),

Absent(e)s non excusé(e)s : FORTUN Julien, DISARBOIS Rachel

Secrétaire de séance : SAGER-KLUGHERTZ Armelle

Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs	Votes pour	Votes contre	Abstentions
15	12	1	12	0	1

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS : SUPPRESSION D'UN POSTE A TEMPS COMPLET ET CREATION D'UN POSTE A TEMPS NON COMPLET

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction publique, notamment son article L313-1,

Vu le tableau des emplois,

Vu la saisine du Comité Social Territorial,

Après plusieurs mois d'étude et à la suite d'une réorganisation interne des services, il apparait que le poste d'adjoint administratif, n'est plus calibré pour un temps plein. Le temps de travail pour ce poste est calibré pour 28 heures par semaine.

La Maire propose donc la suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps complet et la création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet à 28 heures par semaine. Cette modification interviendrait à compter du 13 octobre 2026, date à laquelle le poste sera vacant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE SUPPRIMER** l'emploi d'adjoint administratif à temps complet.
- **DE CREER** un emploi d'adjoint administratif à temps non complet à 28 heures par semaine

12 voix pour, 1 abstention

La Maire,
Morgane QUENTRIC BOWMAN

La secrétaire de séance,
Armelle SAGER-KLUGHERTZ

